

2 février 2009 :

Le CRL Bourgogne envoie le document « Qui conserve quoi : mise à jour 2009 » à tous les participants (bib. de conservation et bib. participantes).

Avant le 14 mars 2009 :

Envoi des propositions de titres par les bibliothèques participantes (BP) aux bibliothèques de conservation (BC).

Les BP sont invitées à signaler, au moment des propositions de titres, les ouvrages très abîmés. Il ne s'agit pas d'établir un descriptif systématique de l'état de chacun des livres proposés mais d'alerter la BC qu'un livre est en très mauvais état. Ainsi la BC pourra choisir, si un même titre lui est proposé plusieurs fois, en fonction de l'état du document.

Attention : il se peut qu'un ouvrage puisse être attribué à la fois à un éditeur, une collection, un auteur, un genre et un thème. Dans ce cas, la hiérarchie retenue est la suivante :

1 - Editeur, 2 - Collection, 3 - Auteur, 4 - Genre, 5 - Thème

Avant le 30 mai 2009 :

Les bibliothèques de conservation (BC) signalent aux bibliothèques participantes (BP) les titres qu'elles souhaitent recevoir en don pour la conservation.

Cette opération devra avoir lieu avant tout transfert de documents.

1^{er} - 6 juin 2009 :

Préparation des cartons de livres par les bibliothèques participantes (BP) en prenant soin :

- d'insérer dans chaque carton la liste des ouvrages donnés,
- d'indiquer lisiblement sur chaque carton le nom de la BC destinataire
- de ne pas constituer des cartons de livres trop lourds !

8 - 12 juin 2009 :

Les bibliothèques participantes (BP) déposent les cartons auprès de la bibliothèque départementale dont elles dépendent. Lors du dépôt, les colis devront être triés par département destinataire.

Enfin, les BP sont invitées à envoyer au CRL Bourgogne le nombre de livres ainsi que le nombre de cartons et leurs destinataires par fax (03 80 68 80 24) ou courriel : a.zunino@crl-bourgogne.org.

Attention : le dépôt doit se faire impérativement entre le 8 et le 12 juin 2009.

15 - 19 juin 2009 : Le CRL redistribue les cartons dans les quatre BDP de Bourgogne.

22 - 26 juin 2009 :

Les bibliothèques de conservation (BC) récupèrent les cartons qui leur sont destinés dans la BDP de leur département.

1^{er} décembre 2009 :

Les bibliothèques de conservation (BC) envoient au CRL la liste des documents conservés :

- soit grâce au bordereau intitulé « Bordereau de signalement des documents conservés dans le cadre du Plan de conservation partagée des livres pour la jeunesse » (ce bordereau est joint en annexe 2 de la convention). *Merci d'écrire lisiblement si vous complétez les bordereaux à la main !*
- soit en faisant une copie papier et/ou électronique des références informatisées (par extractions de notices du catalogue, tableau excel,...). **Les BC devront prévoir un code (de leur choix) dans leur catalogue informatisé permettant une extraction annuelle des références et ainsi éviter le signalement de l'ensemble de leur fonds chaque année, obligeant le CRL à refaire un pointage.**

Exemple de codage : PCJ 2008, PCJ 2009, etc.